



Qui doit faire les réparations locatives ?

Par **sachadeb**, le **17/03/2009** à **13:37**

Bonjour,

J'ai quelques questions à vous poser concernant les réparations à effectuer dans une location immobilière.

Dans un premier temps je souhaite savoir ce que veut dire une réparation locative ; est-ce à la charge du locataire ou du bailleur ?

J'ai parcouru le décret de 1987 sur ces réparations et nous ne sommes pas certains de ce qui est à notre charge dans ce document.

Notre propriétaire rechigne sur certaines réparations et nous nous interrogeons.

Notre chauffe-eau refoule du gaz carbonique depuis pas mal de temps et notre propriétaire au courant n'effectue pas les travaux nécessaires. Nous avons une fuite à nos wc depuis notre entrée dans la location et il ne s'en occupe pas non plus. Bref pleins de petits travaux sont à faire et nous ne savons plus si c'est à nous de le faire ou pas.

Pouvez-vous nous informer sur ce que nous pouvons leur réclamer.

Dans l'attente de votre réponse nous vous remercions.